

Michel RAISON

Député de la Haute-Saône
Maire de Luxeuil-les-Bains

Monsieur Dominique BUSSEREAU
Secrétaire d'Etat chargé des Transports
40, rue du Bac
75007 PARIS

MR / LL

Le 13 novembre 2009

Monsieur le Ministre, *Cher Dominique,*

La France doit appréhender la libéralisation des transports ferroviaires dans l'Union européenne, avec la mise en œuvre progressive du règlement relatif aux services publics de transport de voyageur par chemin de fer dit « règlement OSP » (obligations de service public).

Ce règlement s'applique aux services dont l'équilibre économique ne peut être assuré sans soutien public, ce qui est évidemment le cas du transport régional et du service ferroviaire à longue distance lorsqu'il est déficitaire.

J'ai toutefois pris note des quelques exceptions qui permettent à l'autorité compétente d'attribuer l'exécution de ce service sans avoir procédé à une mise en concurrence préalable, en particulier en cas de service public de chemin de fer à l'exception des métros et des tramways.

Je suis donc attentif aux réflexions actuellement menées par l'Etat et la SNCF sur la définition d'une convention, que j'appelle de mes vœux depuis longtemps, relative aux « trains de l'aménagement du territoire ».

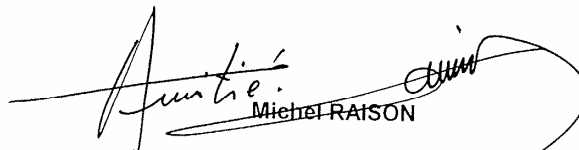
Dans ce cadre, je souhaite une nouvelle fois attirer votre attention sur la mutation que connaît la ligne ferroviaire internationale Paris-Bâle, aujourd'hui ligne Intercités Paris-Mulhouse et demain Paris-Belfort.

Cette ligne, qui accuse un déficit de 15 millions d'euros, est frontalement impactée par la mise en service du TGV Est et le sera aussi prochainement par celle de la branche Est du TGV Rhin-Rhône. A tel point que son offre de transport a été progressivement diminuée, et risque de l'être encore, pour tenir compte des reports de clientèle.

Je considère toutefois que le maintien d'un service grande ligne adapté reste indispensable entre Belfort et Paris, via Vesoul, aux côtés du réseau TGV et d'une offre TER cohérente développée entre les Régions. **L'avenir de cette ligne illustre donc parfaitement l'enjeu auquel nous devons faire face en terme d'aménagement du territoire mais aussi les responsabilités que seul l'Etat, autorité organisatrice des trains Intercités, se doit d'assumer en la matière.**

Aussi, je vous prie de bien vouloir m'indiquer les orientations générales et l'état d'avancement de vos travaux. Je vous remercie également de me préciser si la singularité de la ligne Intercités Paris-Mulhouse est bien prise en considération par votre projet.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Michel RAISON

République Française

*Ministère de l'Ecologie, de l'Energie,
du Développement durable et de la Mer
en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le Climat*

Le Secrétaire d'Etat chargé des Transports

Paris, le 11 FEV. 2010

Référence: GP/A09043190-A09043194-D09022383
Vos réf : MR/LL

DU LE
11 FEV 2010

Monsieur le Député-Maire,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur le devenir des liaisons ferroviaires d'aménagement du territoire dans un contexte de libéralisation des transports dans l'Union européenne.

La qualité de service offerte sur les liaisons ferroviaires, notamment pour les territoires à l'écart des lignes à grande vitesse, est une préoccupation majeure de nos concitoyens.

Or, l'ouverture progressive à la concurrence des services de transport ferroviaire remet en cause à moyen terme la viabilité du mécanisme actuel de péréquation interne à la SNCF qui permet d'assurer l'équilibre financier des lignes déficitaires.

L'objectif poursuivi par le Gouvernement est à la fois d'améliorer la qualité de service rendue aux usagers sur les liaisons qui répondent de manière adaptée aux besoins des territoires, mais aussi de créer un dispositif pérenne répondant aux évolutions de la réglementation.

C'est pourquoi, le Gouvernement a décidé d'étudier la mise en place d'un cadre conventionnel adapté susceptible de permettre à la SNCF d'exploiter les lignes d'aménagement du territoire dans des conditions économiques favorables.

Monsieur Michel RAISON
Député de la Haute-Saône
Maire de Luxeuil-les-Bains
13, rue de la Tour
B.P. 50056
70302 LUXEUIL-LES-BAINS CEDEX

*Hôtel Le Play
40, rue du Bac - 75007 Paris*

Un audit a été engagé afin d'approfondir cette proposition et notamment de déterminer les liaisons qui seraient concernées par le conventionnement, ainsi que les besoins en matériel roulant à venir. Les résultats de cet audit sont attendus pour la fin du premier semestre 2010.

Tels sont les éléments d'information que je souhaitais vous transmettre.

Je vous prie de croire, Monsieur le Député-Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Dominique BUSSEREAU